



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018 – 20H

COMPTE RENDU



L'an deux mil dix-huit, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire.

Date de convocation : 14 septembre 2018

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, D. COUTAUD, C. DENIS, C. DI DOMENICO, D. RAMBAUD, N. LIVA, M. BRUNEAU, J. ORIEUX, S. DELAUNAY, E. CARDIN.

Excusés : Julien GRONDIN pouvoir à Olivier RECOQUILLÉ, Cyrille CORMIER, Véronique JOUAN pouvoir à Delphine COUTAUD, F. GUEDON pouvoir à Dominique RAMBAUD, E. BOUTIN, Jean-Luc GOBIN.

Secrétaire de séance : Catherine DI-DOMENICO.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 juillet 2018 : approuvé à l'unanimité.

Urbanisme

1. Présentation et débat autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Administration

2. Création d'un poste d'adjoint d'animation au tableau des effectifs
3. Modification du règlement de la salle Henri IV.

Finances

4. Contrat Régional de Bassin Versant : demande de subvention pour l'acquisition de matériel technique.
5. Contrat de Territoire Régional : demande de subvention pour l'aménagement du cœur de bourg.
6. Extension de l'atelier municipal : attribution des marchés aux entreprises.

7. Tarif de la sortie des vacances de la Toussaint au centre de loisirs.
8. Horaires du péricentre pour les vacances de la Toussaint.
9. Subvention au secours populaire en remplacement de la Banque Alimentaire.

10. Informations diverses

Urbanisme

1. Présentation et débat autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Présentation du PADD par Madame Laurence ALLAIN du cabinet A + B Urbanisme.

Lors de sa présentation, Madame ALLAIN a indiqué que la zone d'activité du LAVOU n'était « pas bien positionnée car isolée en campagne, à l'écart des grands axes de circulation et du bourg » et que le PADD ne reprend pas cette zone mais prévoit une extension de la zone d'activité de la Boisselée. Toutefois sa mise en œuvre devra attendre la révision du SCOT du Pays de Retz d'ici 2022 car en l'état ce document de planification supra-communal ne prévoit pas l'extension de la ZA. Monsieur Samuel DELAUNAY souhaite savoir comment sera intégrée cette orientation dans le futur PLU puisque le SCOT sera révisé bien après la validation du PLU de La Limouzinière. Madame ALLAIN répond qu'il faut anticiper les choses dans le PLU en cours de révision de manière à faciliter sa réalisation par la suite, le PADD en parle donc, mais qu'il faudra ensuite faire évoluer le PLU à l'issue de la révision du SCOT, par exemple par le biais d'une procédure de déclaration de projet, comme la dernière réalisée en 2017 pour l'entreprise PILOTE.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

-D'APPROUVER que le débat sur le PADD du PLU s'est déroulé pendant la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2018 ;

-PRENDRE ACTE que les orientations stratégiques déclinées dans le PADD, annexées à cette délibération, ont été abordées dans ce débat ;

-PRECISER que l'information du public sur cette révision du PLU va se poursuivre selon les modalités suivantes :

1. Une information suivie dans les comptes rendus du Conseil Municipal,
2. Une présentation du PLU par affichage en mairie et sur le site internet, et de la mise à disposition d'un registre qui permettra à chacun de communiquer ses remarques ;
3. Une information suivie dans les bulletins municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présentation du PADD réalisée en séance.

Administration

2. Création d'un poste d'adjoint d'animation

Lors du dernier Conseil Municipal, le tableau des effectifs a été actualisé compte tenu de l'évolution des temps de travail des agents liée au retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Le poste d'adjoint technique à 23.22 heures annualisées, était vacant et a fait l'objet d'un recrutement. Au regard des missions du poste, le poste relève plus d'un grade d'adjoint d'animation.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint territorial d'animation à 23.22 heures au tableau des effectifs à partir du 1^{er} octobre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation à 23.22 heures au tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2018.

3. Modification du règlement intérieur de la salle Henri IV.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le règlement intérieur de la salle Henri IV doit être modifié pour intégrer deux éléments :

- La réalisation d'états des lieux d'entrée et de sortie réalisés par un agent communal,
- La modification des chèques de caution comme suit : avant, deux chèques de caution étaient demandés, l'un général lié à la location de 267€, et l'autre lié aux pénalités pour non-respect du règlement intérieur d'un montant égal à celui de la location. Après étude en bureau municipal, il est proposé de remplacer ces deux cautions par une seule d'un montant de 500€, chèque de caution pour dégradation et non-respect du règlement intérieur.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver ces nouvelles dispositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur de la salle Henri IV comme présenté ci-dessus.

Finances

4. Contrat Régional de Bassin Versant : demande de subvention pour l'acquisition de matériel technique.

La Région des Pays de la Loire a défini une stratégie politique de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant et a ainsi développé un outil d'accompagnement pour la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Aussi, les CRBV permettent aux acteurs locaux de mettre en place des opérations répondants aux objectifs et dispositions des SAGE.

Un quatrième CRBV a été contractualisé sur le Bassin Versant de Grand-Lieu pour la **période 2018-2020**. Les actions fléchées dans les trois années du contrat octroient **une subvention régionale fixée à 566 484 €**. **Les maîtrises d'ouvrages (MO) sont réparties auprès de 11 organismes** pour un montant total de travaux de 1 438 663 €. Ces actions ont été validées par la Commission permanente du Conseil Régional du 25 mai 2018.

Dans ce cadre, la collectivité a déposé un dossier de subvention au titre de l'action n° 1.8.1.B « Acquisition de matériel afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires » dont les objectifs sont de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires tout en limitant la consommation d'eau et de carburant, et de protéger la qualité de l'eau.

Les acquisitions envisagées sont une balayeuse attelée sur tracteur pour désherber (voiries, trottoirs, espaces verts) et le remplacement des matériels portatifs thermiques avec carburant par du matériel électrique (débroussailleuse et taille-haies).

Total en €	Région des Pays de la Loire		Commune de la Limouzinière	
HT	%	En €	%	En €
7 203 €	70%	5 042.10 €	30%	2 160.90 €

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire au titre du contrat régional de Bassin Versant dans le cadre de l'action n° 1.8.1.B.

Monsieur Olivier RECOQUILLÉ demande ce que deviendra l'ancien matériel, Monsieur le Maire répond que la communauté de communes a adhéré à une plateforme de vente de matériel d'occasion. L'ancien matériel communal pourrait alors être mis à la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du conseil régional des Pays de la Loire au titre du contrat régional de Bassin Versant dans le cadre de l'action n° 1.8.1.B.

5. Contrat de Territoire Régional : demande de subvention pour l'aménagement du cœur de bourg.

Monsieur le Maire informe que la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du contrat de Territoire Régional souscrit entre la Région et la Communauté de communes de Grand Lieu.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention pour les travaux d'aménagement du cœur de bourg. Il rappelle que le montant de la tranche ferme s'élève à 279 988.20€ HT.

Le budget prévisionnel des travaux (tranche ferme) est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Postes	TOTAL H.T.	Co-financeurs	TOTAL H.T.
TRAVAUX HT VRD tranche ferme	279 988,20 €	Subventions :	
HONORAIRES BUREAU D'ETUDES	22 530,00 €	CONTRAT TERRITOIRE REGIONAL	67 950,00 €
		DEPARTEMENT -Amendes de police-	10 000,00 €
		CC GRAND LIEU -Fonds de concours-	63 810,00 €
		AUTOFINANCEMENT	160 758,20 €
TOTAL	302 518,20 €	TOTAL	302 518,20 €

Monsieur le Maire précise que la tranche optionnelle n'est pas actée, la tranche optionnelle sera à déterminer lors des montages budgétaires 2019 ou 2020.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver la demande de subvention au titre du contrat de Territoire Régional pour contribuer au financement des travaux d'aménagement du cœur de bourg.

6. Extension de l'atelier municipal : attribution des marchés aux entreprises.

Monsieur le Maire expose qu'une consultation s'est déroulée du 23 juillet au 03 septembre dernier pour les travaux d'extension de l'atelier municipal.

Le marché est composé de deux lots :

- lot n° 1 Gros Œuvre
- lot n° 2 Charpente métallique, couverture, bardage, serrurerie

La durée des travaux est estimée à 4 mois.

L'analyse des offres réalisée par Monsieur GIRAUDINEAU est la suivante :

LOT	CORPS D'ETAT	MONTANT H.T. à l'ouverture des plis	MONTANT H.T. retenue après analyse	ENTREPRISE
1	GROS ŒUVRE	41 730,82 €	39 942,82 €	SORIN BECHET
2	CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	42 814,98 €	43 280,98 €	BARTEAU
	TOTAL	84 545,80 €	83 223,80 €	

Monsieur le Maire précise que les entreprises limouzines ont été consultées.

Un garde de corps a été ajouté au niveau de la mezzanine, ce qui explique la plus value pour le lot n°2.

Certaines prestations seront déduites du marché comme le retrait des gravats (3 000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution des marchés pour l'extension de l'atelier municipal et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

7. Tarif de la sortie des vacances de la Toussaint au centre de loisirs.

Madame Delphine COUTAUD adjointe à l'enfance, expose que Noémie MORISSEAU responsable du centre de loisirs, travaille sur le programme des vacances de la Toussaint, elle souhaite organiser une sortie avec les enfants à l'Historial de la Vendée. Il est nécessaire de fixer le prix de cette sortie qui sera facturée aux parents.

- Prix du transport : 200€ ;
- Entrée : 0€ (gratuit pour les – de 18 ans ;
- Estimation du nombre d'enfant : 30 ;
- Coût par enfant estimé : 6.67€ ;
- **Tarif proposé : 3€.**

Madame Delphine COUTAUD propose de fixer le tarif de cette sortie à 3€ par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tarif de 3€ pour la sortie à l'Historial de la Vendée au centre de loisirs pour les vacances de la Toussaint.

8. Horaires du péricentre pour les vacances de la Toussaint.

Madame Delphine COUTAUD adjointe à l'enfance expose qu'un stage « Limouz sport » va être mis en place le 22, 23 et 24 octobre 2018 au complexe sportif limouzin par les associations sportives en partenariat avec le département.

La commission enfance a donné un avis favorable pour que la commune propose le service Péricentre avant et après le stage sur ces trois jours de stage.

Le stage débutera à 9h30 et se terminera à 16h.

Les horaires du péricentre s'arrêtent à 9h et débutent à 17h.

Pour ces trois jours de stage, il est proposé de porter les horaires du péricentre jusqu'à 9h30 le matin et à partir de 16h l'après-midi pour les enfants qui s'inscriront au stage Limouz sport.

Les enfants devront s'inscrire directement au centre s'ils veulent être **pris en charge par le centre de loisirs pour être accompagné au complexe sportif pour le stage Limouz sport.**

La tarification restera celle en vigueur pour le péricentre (au 1/4 d'heure en fonction des quotients familiaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des horaires du péricentre pour les journées du 22, 23 et 24 octobre 2018.

9. Subvention au secours populaire en remplacement de la Banque Alimentaire.

Madame Nathalie FAUCOND adjointe en charge du social informe qu'actuellement, 5 communes dont La Limouzinière organisent la banque alimentaire pour apporter une aide aux personnes les plus démunies.

Après plusieurs échanges entre le 5 communes, il est décidé d'arrêter la banque alimentaire, celle-ci ne répondant pas aux attentes et besoins des personnes aidées, et génère une organisation mensuelle dans chaque commune.

Dans ce cadre, l'association du Secours Populaire a été identifiée comme un acteur social capable d'assurer un service de qualité aux habitants les plus démunis :

- Variété des produits alimentaires,
- Produits d'hygiène,
- Vêtements,
- Offres de sorties en famille,
- Sorties pour les enfants,
- Aides au paiement des licences sportives et aussi interlocuteurs capables d'orienter et d'écouter socialement ces personnes.

L'an dernier, 26 personnes ont eu recours au secours populaire, et 52 pour l'année 2018 (à ce jour).

Aujourd'hui, la collectivité dépense près de 3 400€ par an pour la banque alimentaire (frais de personnel, location de la remorque frigorifique...).

Monsieur Olivier RECOQUILLÉ demande quelles sont les positions des autres communes : la Chevrolière souhaite conserver le fonctionnement actuel, les autres collectivités souhaitent travailler avec le secours populaire bien que rien ne soit acté officiellement pour le moment.

Pour les personnes qui ne pourront pas se déplacer à Saint Philbert, le dispositif de transport solidaire qui se met en place actuellement, pourra être proposé. Aujourd'hui, 4 personnes sont volontaires pour être conducteurs solidaires.

Les colis d'urgence et les bons alimentaires resteront des leviers d'action en cas d'urgence.

Madame Nathalie FAUCOND propose au conseil municipal d'attribuer au Secours Populaire une subvention d'1€ par habitant pour l'année 2019 soit un montant total de 2 417€ afin que les habitants de La Limouzinière en difficultés financières et sociales puissent accéder à une aide alimentaire, mais aussi plus globale et adaptée aux besoins des administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 2 417€ pour l'année 2019 au secours populaire en remplacement de la banque alimentaire.

Informations :

- **Informations DIA**, voir PJ.
- **Vidéo protection**: notre dossier passera à la commission préfectorale le 19 septembre, les caméras pourront être mises en service dès le lendemain.

Calendrier 2018 des Conseils Municipaux :

- Lundi 29 octobre 2018
- Lundi 17 décembre 2018

Monsieur le Maire lève la séance à 21h58.